



La carte de membre est exigible pour toute participation à nos activités dès la première séance.

Pièces à joindre obligatoirement par tous, quel que soit l'âge	et éventuellement selon les cas :
- un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités envisagées ou une attestation de dispense de certificat médical (voir page suivante) - le règlement en chèque (ou espèces)	- un justificatif pour les étudiants ou apprentis - une attestation parentale pour les mineurs (2 ex.)

NOM :PRENOM :NOM de jeune fille : Sexe : **M / F**

Adresse :Code postal :Ville :

Date de naissance :/...../.....Téléphone : Courriel (mail) :

J'étais adhérent(e) la saison passée : **oui / non** Activité ou animateur principal(e) :

Dans le cadre des activités proposées par la STGV toutes sont accessibles, mais je souhaite pratiquer en priorité :

des activités de gymnastique sous la FFEPGV (cases de couleur verte sur le programme) et / ou

des activités de «Sports, Loisirs, Détente» (cases de couleur bleue sur le programme)

Pour que votre adhésion soit validée et pour être correctement assuré, **COCHER IMPERATIVEMENT** la ou les cases qui vous concernent et **SIGNER**

Je règle pour ma cotisation la somme de :.....€ le/...../.....en **Espèces**, ou par **Chèque** à l'ordre de : **STGV**

Je n'autorise pas STGV à exploiter mon image pour toutes ses publications non marchandes, électroniques et papier.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales énoncées sur notre programme annuel, ainsi qu'accepter comme suffisantes les garanties d'assurance IDC de base comprises dans le prix de la cotisation ; si toutefois ces garanties me paraissent insuffisantes, il m'appartiendrait de les compléter par une assurance complémentaire de mon choix à mes charges et frais ou nous demander l'option IAC Sport. Voir le contenu des garanties d'assurance ci-dessous.

Signature obligatoire de l'adhérent :

Indemnisation des dommages corporels IDC

BASE	IAC SPORT 10€/AN	
Cette garantie n'est pas obligatoire. Le code du sport prévoit la possibilité de la refuser (0,50€) *. La FFEPGV vous rappelle néanmoins l'intérêt de souscrire une assurance Individuelle Accidents auprès de l'assureur de votre choix	Ces garanties se substituent à l'offre de base.	
Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne	700 € dans la limite de 3 semaines	1 500€ dans la limite de 1 mois
Remboursement des frais médicaux. • Dont lunettes • Dont rattrapage scolaire • Location tv	Forfait total de 2 000€ 250€ 16€/j max 3100€ Inclus forfait	Forfait total de 4 000€ 500€ 2h/j max 7 500€ Inclus forfait
Invalidité Jusqu'à 50% 50-100% sans tierce personne 50-100% avec tierce personne	20 000€ 30 000€ 50 000€	120 000€ 150 000€ 300 000€
Décès Seul Capital majoré (par conjoint et enfant à charge, maximum 3)	10 000€ + 5000€ /personne du foyer	30 000€ + 5000€ /personne du foyer
Frais de recherche et secours (sur remboursement des frais engagés par la victime)	7 700€	7 700€

Assistance - +33 1 41 85 81 02 – contrat n°58 225 118

Rapatriement	Frais Réels
Frais Médicaux à l'étranger	150 000€
Assistance en cas de décès	Frais réels pour le transport et accompagnement défunt
Frais de cercueil	2 500€
Assistance voyage	Retour anticipé
Avance de fond (en cas de vol, perte ou destruction des moyens de paiement et papiers d'identité)	2 500€

* Renseignements donnés à titre indicatif. Le document officiel de GROUPAMA est disponible au siège de la STGV

En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFEPGV et ses structures affiliées.



Vous trouverez ci-dessous les différents cas qui peuvent permettre une dispense de certificat médical.

1. Si vous êtes nouvel adhérent à la STGV
⇒ Vous devez dans tous les cas nous fournir un certificat médical (original) de moins de 6 mois.

2. Si vous étiez adhérent la saison passée, et si votre dernier certificat médical date de moins de 3 ans
⇒ Veuillez d'abord compléter le questionnaire de sante en annexe, puis passer aux points suivants.
Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre adhésion.
 - 2.1. Si vous avez répondu **oui** à une ou plusieurs questions vous devez impérativement nous fournir un nouveau certificat médical (consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné).
 - 2.2. Si vous avez répondu **non** à toutes les questions et seulement dans ce cas il n'y aura pas de nouveau certificat médical à fournir, mais vous devez nous retourner l'attestation de dispense ci-dessous complétée, datée et signée en même temps que le bulletin d'adhésion et votre règlement

Attestation de dispense du certificat médical (à remettre à la STGV lors de la réinscription)

Je soussigné(e)..... atteste avoir répondu **NON**
à toutes les questions du questionnaire de santé publié par l'arrêté du 20 avril 2017 lors de la demande
de renouvellement de mon adhésion pour cette saison à l'association STGV.

Ale

Signature de l'adhérent :

Questionnaire de santé (Volet à conserver par l'adhérent)

REPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON :	OUI	NON
DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A CE JOUR :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		

Questionnaire de santé publié par l'Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive au JORF n°0105 du 4 mai 2017

Si vous avez répondu « NON » à toutes les questions : il n'y aura pas de certificat médical à fournir.

En revanche, si vous avez répondu « OUI » à une ou plusieurs questions, il faudra fournir un certificat médical et consulter un médecin en lui présentant ce questionnaire.